

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE



ARRÊTÉ N° 143/2026
du 18/06/2026

Portant modification temporaire du stationnement 19 route
de Lyon

Nomenclature	6-1 – Liberté publique et pouvoir de police
--------------	---

Le Maire de BRIVES-CHARENSAC,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2213-1 et L2212-2

VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8,

VU l'arrêté municipal du 30 novembre 2005 portant réglementation générale de la circulation et du stationnement à BRIVES-CHARENSAC,

VU la demande d'occupation du domaine public en date du jeudi 18 juin 2026 formulée par M. MARION Charles afin de procéder à des travaux de réfection d'une toiture sis N° 19 route de Lyon 43700 BRIVES CHARENSAC

Considérant que ces travaux nécessitent une autorisation de stationner un fourgon au plus près de cette habitation

ARRÊTE

Article 1

M. MARION Charles est autorisé à stationner un fourgon sur un emplacement à hauteur du bâtiment sis N° 19 de la route de Lyon à Brives-Charensac,

Période : Le vendredi 26 juin 2026 de 7h00 à 19h00.

Article 2

Le véhicule devra être pré-signalé.

La signalisation correspondante sera mise en place par les soins de M. MARION.

L'installation devra permettre la libre circulation des piétons et des automobilistes.

La voie publique devra être rendue dans un état propre à l'issue des travaux.

Article 3

La signalisation correspondante sera mise en place par les soins de la Police Municipale de Brives-Charensac, deux panneaux interdisant le stationnement lui seront mis à disposition, l'installation de ces derniers devra être effectuée 48h avant l'emménagement.

Article 5

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Police Nationale
- M. MARION Charles
- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de Brives-Charensac.

Fait à Brives-Charensac, le 18/06/2026

Le Maire,

Jean-Paul BRINGER.

Le Maire ,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

